10.

Henri Guilbeaux:

Comment et pourquoi je suis venu dans la République des Soviets de Russie.

Edition du Groupe Communiste Français.

MOSCOU, MARS 1919.

La revue *demain* que je fondai à Genève en janvier 1916 avait groupé une élite de collaborateurs internationalistes de tous les pays et avait pu faire connaître un grand nombre de documents sur le mouvement internationaliste. Certains documents tels que *Les Problèmes Présents du Pouvoir des Soviets* du camarade Lenine. *De la dictature de l'impérialisme à la dictature du prolétariat,* du camarade Boukharine, et *De la révolution d'octobre à la paix de Brest-Litowsk,* du camarade Trotsky, etc. . . . trop longs pour être publiés dans les cadres d'un périodique parurent comme éditions de la revue *demain*. On imagine la fureur des représentants officiels et officieux du gouvernement français en Suisse, d'autant plus que j'étais délégué officiel des zimmerwaldiens de gauche français, que j'avais pris part avec les camarades Sokolnikoff, Paul Levi, Karpinsky, etc. . . à la fondation du *groupe communiste international* de Genève, et de son organe : "La Nouvelle Internationale", et que les camarades russes avaient bien voulu me demander d'être le correspondant de la *Prawda.*

La campagne de calomnies de la presse française et des journaux francophiles de la Suisse romande n'ayant pas réussi, sur l'intervention de l'attaché militaire français et de l'agent clemenciste Casella je fus arrêté le 11 juillet 1918. L'enquête à laquelle je fus soumis n'eut rien de régulier ; aucun des trois avocats qui s'étaient chargés de ma défense n'eut connaissance du dossier et ne fut autorisé à me voir durant mon séjour à la prison de St Antoine qui dura cinq semaines. J'étais accusé d'avoir porté atteinte à la neutralité suisse !

Grâce à l'intervention de camarades socialistes et d'amis personnels je fus remis en liberté provisoire sans que l'on

fît jamais connaître les motifs de mon arrestation. Les questions auxquelles on m'astreignit lors de mes différents interrogatoires auraient pu m'être posées par un magistrat français mais n'avaient rien de „suisse". Mon expulsion avait été demandée par le gouvernement français et par ses agents ainsi que par la presse de la suisse romande. Mais le gouvernement suisse ayant besoin d'un prétexte ne le trouvait pas, car la revue *demain* paraissait légalement et deux exemplaires de chaque numéro étaient adressés à l'Etat-Major de la presse à Berne qui, jamais, ne m'avait envoyé un avertissement ni un blâme.

Le 30 septembre 1918, le Conseil-Fédéral prenait un arrêté m'interdisant d'habiter dans un canton frontière. Le 15 novembre, mes préparatifs de départ etaient terminés, et j'avais l'intention de prendre le train de 4 heures pour me rendre dans le canton d'Appenzel, qui, quoique n'étant pas frontière n'était pas éloigné de l'Allemagne. J'achevais de déjeuner chez un ami lorsque des policiers vinrent me déclarer que la Sûreté générale avait eu connaissance qu'une manifestation etait préparée contre moi par la *garde civique* (c'est ainsi que s'appellent les gardes blancs de la Suisse). Je manifestai mon étonnement et fis remarquer aux policiers que j'aurais compris qu'une manifestation se produisit, si j'avais persisté à demeurer à Genève, mais que je ne comprenais pas du tout cette intention des contre-revolutionnaires qui depuis si longtemps avaient demandé et exigé mon éloignement du canton. Les policiers répétérent ce qu'ils m'avaient dit déjà et me "conseillèrent" de me rendre en automobile avec ma femme et mes bagages jusqu'à Nyon où je prendrais le train. Je declarai alors au policier que j'acceptais de partir dans ces conditions mais que je me refusais à payer les frais du taxi jusqu'a Nyon. Les policiers en référèrent par téléphone au chef de la Sûreté et il fut décidé que j'irais en automobile jusqu'à Versoix, première station après Genève.

Je pris place dans la voiture, mais ayant des doutes sur la probité des trois agents de la Sûreté qui m'accompagnaient et qui pouvaient bien être des agents français, je me fis assister de deux amis suisses. Arrivé a Versoix je pris les billets de chemin de fer et enregistrai les bagages. Le train allait arriver, lorsque l'un des trois agents me fit signe et m'informa qu'on m'appelait au téléphone. Au poste de police de Versoix on m'apprit qu'il y avait contre-ordre et que je devais retourner à Genève! Je devinais dejà la vérité mais je n'en fis point part à mes proches. Arrivé a Genève, on me conduisit immédiatement au département de justice et police, et je fus incarcéré à la prison de St. Antoine. Le directeur de la prison, accompagné de ses géoliers, m'attendait a l'entrée et il rejeta violemment dans l'auto ma femme qui me faisait ses adieux. Le soir, on m'appela dans le bureau du directeur où un comissaire de police me montra un télégramme venu de Berne ordonnant mon arrestation et la perquisition de mes bagages. Le commissaire de police m'affirma que mon départ à Versoix et mon arrestation n'étaient qu'une coincidence, mais j'avais compris immédiatement qu'en m'arrêtant à Versoix, on voulait d'abord ampêcher une manifestation qui aurait pu se produire a la gare de Genève où plusieurs camarades s'étaient rendus pour me faire leurs adieux; ensuite, on avait plus de facilité pour s'emparer de mes bagages et les fouiller comme cela fut fait quelques jours après, sans que je pusse assister à l'opération. Pendant vingt jours, je fus tenu au secret, ne recevant aucune lettre, ma femme et mes amis n'ayant aucune nouvelle à mon sujet.

Les questions qui me furent posées furent sensiblement les mêmes que celles que j'avais eu à subir en juillet-août. On m'interrogea surtout sur mes relations avec les révolutionnaires russes, et en particulier avec Lenine, et on employa divers moyens d'intimidation, dans l'espoir que je pourrais donner des renseignements intéressants

sur le mouvement bolchevik. La première fois que j'avais été interrogé par un juge, j'avais déclaré mon désir de partir dans le plus bref délai pour la Russie. Un jour, le juge fédéral Pahud me fit appeler; il était seul, sans greffier et il me fit comprendre que si je répondais avec précision à toutes ses questions, mon souhait serait exaucé. Comme on pense bien, je repoussai cette grossière tentative de chantage.

Le 7 décembre 1918, le Conseil Fédéral prenait son arrêté d'expulsion. J'ai su dans la suite que l'expulsion de la légation des Soviets et l'arrestation des camarades russes de Berne, Lausanne, Genève etc., avait été exigée par le gouvernement français et que l'un des principaux agents de la propagande française, le sieur Junod, rédacteur en chef de la *Tribune de Genève* avait remis au gouvernement suisse la liste des bolcheviki en Suisse. Le désir du gouvernement français fut considéré comme un ordre par le Conseil Fédéral, lequel après s'etre agenouillé pendant les trois premières années de la guerre devant les Puissances Centrales s'est misérablement prostitué a l'Entente depuis l'intervention de l'Amérique et dès les insuccès de Ludendorff.

Le 16 janvier 1919, je partais de grand matin avec ma femme et plusieurs camarades pour Bâle — ayant été autorisé à me joindre aux rapatriés russes qui s'en retournaient par un train de la croix-Rouge. On sait que les femmes de plusieurs camarades, anciens membre de la légation des Soviets à Berne, obligées par la soldatesque de quitter le train, furent gardées comme otages. A la seconde gare de Bâle (gare badoise), alors que toutes les formalités de douane et de passeports étaient accomplies et que je m'apprêtais à prendre place dans le train, un officiers suisse s'approcha de moi et me déclara qu'a son grand regret, il se voyait dans l'obligation de m'informer que l'Allemagne s'opposait à mon passage. Malgré mes protestations et mes explications, je fus en-

touré d'une trentaine de gendarmes (police d'armée formation nouvelle, destinée a lutter à la fois contre les contrabandiers et les bolcheviki!) Ma femme elle-même fut arrêtée et nous fûmes incarcérés à la prison de Lohnhof. Le lendemain, à quatre heurs, ma femme fut remise en liberté avec des excuses! et le surlendemain, j'étais tranporté au fort de Savatan, situé près de St. Maurice (Valais). Je dois à la vérité de dire que je fus traité avec quelque humanité et courtoisie à Savatan. Mon courrier etait contrôlé, mais je reçus à peu près tout et il me fut loisible d'obtenir des journaux. A Genève, j'avais été traité comme un bandit et durant mes deux mois de séjour à St. Antoine, je ne pus lire ni un livre ni un journal et je fis cinq promenades de dix minutes. A Savatan, j'avais pour ma protection une vingtaine de gendarmes, un lieutenant de gendarmerie et un capitaine.

Mes amis firent de nouvelles démarches a la Légation d'Allemagne à Berne. La Légation fit savoir que rien ne s'opposerait à ce que je traversasse le territoire allemand si les autorités fédérales garantissaient que je transférais réellement mon domicile en Russie, et si elles me faisaient accompagner par un policier suisse jusqu'à la frontière russe. Quelques jours plus tard, l'Allemagne renonçait officiellement à ces conditions et le 15 février, accompagné de ma femme, je quittais St. Maurice, surveillé par un policier. Comme les trains sont entièrement supprimés le dimanche en Suisse, je fus obligé de rester à Berne du samedi soir au lundi matin et je dus passer ces deux nuits à la prison de Berne. Le 18 j'arrivais dans la matinée á la station frontière allemande de Gottmadingen. Pendant près de cinq heures, ma femme et moi nous fûmes interrogés, déshabillés et nos bagages complètement fouillés. Sur ma demande, ayant déclaré que les documents que j'emportais m'étaient indispensables pour mes travaux ultérieurs, l'officier consentit à plomber la valise

et la malle contenant mes papiers, livres et manuscrits. Mais il confia le récepisse de ces deux bagages à une personne qu'il me présenta comme étant un militaire, mais qui en réalité était un agent chargé de me surveiller.

J'arrivai à Berlin le 20 février; j'y restai trois jours. Le lendemain de mon arrivée, je me rendis au ministère des Affaires Etrangères. Là, un fonctionnaire me „conseilla“ de ne fréquenter aucun Spartacus, aucun indépendant“, parceque, dit-il, la police à Berlin était extrêmement sévère et dans le cas où je m'entretiendrais avec des „suspects“, je courais le risque de passer quelques semaines ou quelque mois en prison. Le fonctionnaire me montra en outre un numéro du Temps annonçant que l'Allemagne m'autorisait à traverser son territoire; il me pria de ne voir personne, car à l'entendre, l'Entente pouvait exercer une pression sur le gouvernement allemand et dans ce cas mon voyage serait vraisemblablement interrompu. Je quittai Berlin le 23 et arrivai à Wirballen le 24. Le traitement qui nous fut infligé fut moins sévère qu' à Gottmadingen, mais nos bagages furent néanmoins visités et on me confisqua tous les journaux allemands que j'emportais. Ce n'est qu'après avoir quitté Kashedary que je rentrai en possession de la valise et de la malle contenant mes documents. A Kovno, jeus l'occasion de vérifier l'inexactitute des affirmations des impérialistes allemands, selon lesquels la Lithuanie serait **urgermanisch**. Il me fut presque impossible de trouver la légation d'Allemagne, et, pourtant, le policier qui m'accompagnait s'adressa a près de 80 personnes; mais trois seulement sur les 80 personnes interrogées comprirent la question posée, et aucun soldat lithuanien ne comprenait un mot d'allemand.

Nous mîmes trois jours pour parcourir les 70 kilomètres séparant Koshedary de Wilna. Le premier soir, le cheval maigre et efflanqué glissant sur la glace revêtant

le chemin, le cocher étant sans énergie et idiot, nous tombâmes dans un poste allemand, mais l'officier du poste fut extrêmement courtois, et il céda à ma femme son lit qu'il fit isoler. Il nous offrit une boisson chaude, et le lendemain matin, il poussa l'urbanité jusqu'à nous faire chauffer de l'eau et il nous offrit son pain et sa graisse. Nous passâmes la nuit suivante dans un poste russe, à Abramof, où le commandant de la brigade nous reçut très fraternellement et nous offrit du beurre, du jambon et du fromage qui nous parurent tout simplement exquis. Arrivés à Wilna, nous en repartîmes le 1er mars, car nous dûmes attendre un train sanitaire, qui mit deux jours pour atteindre Minsk. Nous serions restés quelques jours à Minsk, car, paraît-il, toutes les places etaient retenus pour l'unique train allant chaque jour de Minsk à Moscou, si grâce au camarade Lenine, qui tenait à ce que je puisse arriver à temps pour participer au 1er Congrès de la IIIème Internationale, des instructions formelles n'avaient été données. Nous arrivâmes à Moscou le 5 mars. Je fus heureux d'y retrouver de bons amis et de faire la connaissance de nombreux et charmants camarades.

Condamné pour haute trahison en France, il m'est impossible soit de retourner dans mon pays, soit de me rendre dans un pays allié qui certainement me livrerait à la France. La Suisse est inhabitable pour moi puisque j'en suis expulsé. L'Allemagne de Scheidemann, de Ebert, de Noske, de Reinhardt ne veut pas de moi. Heureusement, il existe la République des Soviets de Russie où je m'efforcerai, dans la mesure de mes modestes moyens, de travailler pour le communisme, et où j'aurai l'occasion d'étudier sur place l'organisme soviétiste et les institutions de toute sorte créés per les communistes russes.

Henri Guilbeaux.